

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du 29 octobre 2012  
à 14 H 30 à La Roche Bernard

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **lundi 29 octobre 2012 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Madame Yvette ANNEF, Conseillère Générale du Morbihan.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.

**ABSENTS EXCUSÉS**

- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan, ayant donné POUVOIR à Alain GUIHARD.
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine, ayant donné POUVOIR à J.P LETOURNEL.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- M. Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du 29 octobre 2012  
à 14 H 30 à La Roche Bernard

**6 - Vente de compresseurs**

Le centre d'exploitation de l'Institution à Redon disposait de deux compresseurs en service depuis plus de 10 ans, un fixe pour l'alimentation de l'atelier et un mobile.

Leur ancienneté aurait imposé une réépreuve de leur cuve. Au regard du prix de cette prestation (200 euros pour chaque appareil), il a été décidé de les remplacer par deux neufs pour un prix d'achat inférieur.

Les deux anciennes cuves ont été découpées pour éviter leur utilisation ultérieure, mais les têtes de compresseur et moteur peuvent toujours être utilisées.

Comme l'Institution n'en aura plus l'utilité, il est proposé au conseil d'Administration de les vendre aux agents intéressés et de les sortir de l'actif.

Le lot 1 est composé : D'un compresseur monocylindre monobloc (tête de compresseur et moteur intégré) de marque LACME MM300 année 2000 référence 85100300MM300.

Le prix proposé est de 20 euros

Le lot 2 est composé : D'un compresseur monocylindre et d'un moteur électrique distinct et entraîné par courroie. L'ensemble est de marque BALMA 2V 300 année 2001 référence GNS 18100CM

Le prix proposé est de 50 euros

Les agents intéressés devront faire connaître par écrit leur intention de les acquérir à ce prix. Si nécessaire, les demandes seront mises sous enveloppes anonymes et un tirage au sort sera organisé pour désigner les deux acquéreurs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, par 6 voix pour et 3 voix contre :**

- Décide de procéder à la cession de ces 2 compresseurs aux conditions proposées (prix fixés à 20 € et 50 €) ;
- Charge le Président de signer toutes pièces afférentes.



Pour Extrait Copforme  
Le Président

Jean-François GUERIN